

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [magda-blanc-cssp-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/06b6a32420b7a9e107755d07>

Date d'obtention : 2025-06-13 17:11:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une démarche adaptée au stade développemental des adolescents.

Il est en effet important de les aider à comprendre la nature et les conséquences de leurs actes.

Ceci déjudiciarise cet enjeu tout en mettant l'accent sur la gravité du geste, ses conséquences pour les instigateurs et les victimes.

La méthode jette une lumière sur la question du consentement, de l'intimidation, des droits de l'un et de l'autre et de la violence dans les relations amoureuses.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La prise en charge rapide, efficace sans craindre d'aggraver la situation de la victime.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Développer ou renforcer leur capacité à dire non ou à dénoncer ces situations et refuser de visionner de telles images